

Image not found or type unknown



## Rupture conventionnelle d'un cdi

Par **coudou**, le **16/09/2009** à **11:03**

Bonjour,

je souhaite être licenciée de façon à l'amiable mais mon patron refuse car , d'après son centre de gestion, il n'aurait pas le droit d'embaucher une autre personne après mon départ.

de plus, devra-t-il payer autre chose que la prime de licenciement obligatoire?

j'ai des heures supplémentaires à prendre; pourrais-je les prendre pendant le délai de réponse de l'inspection du travail?

merci d'avance de votre réponse.